

Paris, le 10 FEV. 2025

SGAPP – Secrétariat général aux politiques publiques
Affaire suivie par : Mission ville
Mél. : pref-mission-ville@paris.gouv.fr

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

À

Destinataires in fine

Objet : Appel à projets régional des crédits de la politique de la ville pour l'année 2025

P.J. :

- Liste des quartiers de la politique de la ville (QPV) franciliens
- Guide d'utilisation de la plateforme dématérialisée Dauphin pour déposer un projet
- Appel à projets 2025 pour le déploiement du plan de formation « valeurs de la République et laïcité » en Ile-de-France

La politique de la ville constitue un enjeu majeur en Ile-de-France avec 298 quartiers ciblés (liste ci-jointe) et plus de 1,6 M d'habitants en QPV. Les crédits spécifiques qui y sont consacrés, relevant du programme 147, sont pour l'essentiel délégués aux Préfets de département et s'inscrivent localement dans les orientations fixées dans le cadre des contrats « Engagement Quartiers 2030 ».

A l'échelle régionale, une enveloppe dédiée à la politique de la ville vise à soutenir des organismes qui concourent au déploiement des chantiers prioritaires portés à ce niveau, relevant principalement de l'emploi, de l'éducation, de la culture et de la santé. Les actions soutenues par la Préfecture de région sont d'envergure régionale ou interdépartementale à destination des QPV franciliens (avec une couverture territoriale d'au moins trois départements), et sont en particulier déployées par des acteurs associatifs.

Pour l'année 2025, l'appel à projets régional est lancé principalement autour des priorités d'intervention suivantes :

1- l'emploi

Les porteurs de projets veilleront à proposer des actions au sein des QPV qui se concentrent sur le repérage et l'allers-vers, ainsi que la remobilisation des jeunes NEET.

Les projets soutenus sur la thématique de l'emploi intégreront le plan régional pour l'insertion de la jeunesse des quartiers prioritaires (PRIJ), qui repose sur 83 groupes opérationnels en IDF. Cette démarche locale partenariale, qui permet de mobiliser les acteurs du territoire pour l'insertion des jeunes, en recherchant et en mobilisant les dispositifs et solutions les plus adaptés à leurs besoins.

2- l'éducation

Les crédits dédiés à cette thématique sont mobilisés en particulier sur :

- le programme des cordées de la réussite qui fait l'objet d'un appel à projets spécifique en partenariat avec l'Education nationale et la Région Ile-de-France (publication sur le site de la Préfecture le 6 mars 2025),
- des actions de lutte contre le décrochage scolaire, d'accompagnement à la réussite scolaire et de soutien à la parentalité.

3- la culture

Les projets financés sur cette thématique relèvent :

- du programme des jumelages culturels conclus entre les établissements publics culturels et les QPV ayant conventionnés pour 2025-2027 avec la Préfecture de région,
- de l'opération « *C'est mon Patrimoine !* » en partenariat avec la DRAC visant à favoriser l'accès des jeunes de QPV au patrimoine francilien (dépôt des demandes : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/c-est-mon-patrimoine>),
- des actions visant à favoriser la montée en compétences des professionnels qui accompagnent les habitants des QPV sur ce champ, en leur permettant de mieux s'appropriier les ressources et dispositifs pour permettre le déploiement d'actions culturelles au sein de leur territoire.

4- La santé :

Les actions financées dans le domaine de la santé doivent s'inscrire dans une démarche d'accès aux soins et de promotion de la santé pour les habitants de QPV, en particulier pour le public jeune.

De plus, dans le cadre du présent appel à projets, une attention sera portée aux actions relevant de la santé mentale, grande cause nationale pour l'année 2025.

5- l'appui à l'ingénierie de projets et à la qualification des acteurs

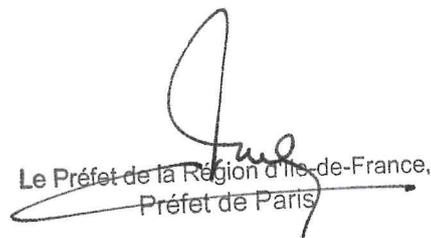
A titre transversal, cet appel à projets vise à soutenir des actions relatives à l'appui à l'ingénierie de projets, à la qualification des acteurs intervenant dans les quartiers de la politique de la ville et aux démarches évaluatives.

Concernant le déploiement du plan de formation « Valeurs de la République et laïcité » (VRL), l'appel à projets spécifique est également lancé à destination des opérateurs associatifs qui souhaitent financer des sessions de formation d'acteurs de terrain et des journées de sensibilisation (modalités ci-jointes).

Les porteurs de projet sont invités à déposer leurs dossiers de demandes de subvention sur la plateforme dématérialisée DAUPHIN (voir guide de dépôt ci-joint) d'ici le **vendredi 28 mars 2025**.

Dans le cas d'une demande de subvention pour une action qui serait reconduite en 2025, l'examen du bilan 2024 fera l'objet d'une attention particulière notamment du point de vue des bénéficiaires touchés et de l'impact des actions menées. Ainsi, les bilans des actions financées N-1 doivent être obligatoirement saisis sur la plateforme dématérialisée DAUPHIN au moment du dépôt de la demande de subvention 2025.

La mission ville de la Préfecture de région, que vous pouvez contacter à l'adresse suivante : pref-mission-ville@paris.gouv.fr, se tient à votre entière disposition pour répondre à vos questions concernant cet appel à projets.


Le Préfet de la Région Île-de-France,
Préfet de Paris
Marc GUILLAUME